artes
Formation Professionnelle

Fiche descriptive générique

Direction, management de structures et d'équipes

Réussir sa mission de recherche de financements - Cycle de formation spécialisé

Version au 15/04/2024

En mode Présentiel ou Distanciel suivant les dates

Bloc 1 constitutif du Titre RNCP 36639 :
"Chef de projets culturels et événementiels"
éligible à un financement CPF

PUBLIC CONCERNÉ

Directeurs, administrateurs et responsables de projet ou de service de structures associatives ou publiques, en charge du montage de projets culturels et de la recherche de financements, qu'ils soient locaux, régionaux, nationaux, européens, publics ou privés.

OBJECTIFS - COMPÉTENCES VISÉES

Le cycle spécialisé **Réussir sa mission de recherche de financements** conduit les participants à maîtriser toutes les composantes de leur métier et notamment être en mesure de :

- se positionner au sein de leur structure et vis-à-vis des financeurs (partenaires publics, institutions, mécènes et partenaires privés...)
- structurer leurs connaissances dans le domaine de la méthodologie de recherche de financements et des techniques de montage de projet
- vérifier la capacité de sa structure à solliciter les différents types de financements en fonction de ses secteurs culturels
- identifier et évaluer les différentes potentialités de cofinancement et les motivations des financeurs (personnes morales et personnes physiques)
- savoir solliciter les différents types de cofinancement

PRÉREQUIS

Expérience indispensable en recherche de financements et montage de projets culturels ou événementiels.

MODALITÉS D'ADMISSION

L'admission à cette formation est soumise à un entretien avec un.e de nos conseillers.ères formation.

CONTENU

Module 1 : Financer son projet culturel - 4 jours

I. La traduction du projet culturel en plan d'organisation (opportunité thématique de l'action et du support par rapport aux contraintes de l'environnement, se poser les bonnes questions)

- Le phasage : conceptualisation ; conception ; réalisation-fabrication (accès aux publics) ; accompagnement

II. Distinction entre objectifs et moyens :

- La recherche de l'éligibilité du projet
- Le choix de la structure porteuse du projet culturel (aspects opérationnels, cadre réglementaire et pratiques des partenaires)
- La confrontation avec les contraintes extérieures :
- la contrainte réglementaire
- la contrainte financière
- L'action culturelle : secteur marchand ou secteur non marchand ?
- La subvention (définition, natures, typologies, limites, conditions d'attribution et de versement)
- La recherche des capacités de cofinancement interne et externe de la structure porteuse du projet culturel

III. La faisabilité conjoncturelle du projet culturel par rapport aux institutions, aux publics, aux partenaires et à leurs motivations

- Rappel du principe du financement croisé
- Les cofinancements issus du secteur public : connaissance des acteurs opérationnels de la Culture (collectivités publiques, etc)
- Les cofinancements issus du secteur privé : principes et diversité

- Connaissance des décideurs (élus et cadres territoriaux, motivations et contraintes)
- Les procédures d'évaluation des demandes de subventions
- À chaque public son financement potentiel, ses motivations, son évolution

IV. Techniques de rédaction du dossier de demande de cofinancements

- Les différents types de dossiers : les dossiers de demande ; le dossier intermédiaire ; le dossier de conclusion
- Rédaction d'un dossier type avec le groupe : l'argumentaire ; le budget ; les courriers d'accompagnement (dépôt, demande de versement des subventions - phase 1, 2 et 3)

Module 2 : Mobiliser le mécénat culturel - 3 jours

I. La place du mécénat dans le montage des projets culturels

- Le mécénat : définition et évolution des conditions d'utilisation
- Faut-il avoir peur du mécénat ?
- La spécificité du mécénat par rapport à d'autres formes de cofinancements

II. Le cadre juridique du mécénat

- Les premiers dispositifs législatifs
- La Loi du 1er août 2003
- La Loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008
- La Loi ESS du 31 juillet 2014
- La Loi de Finances pour 2019 (art. 148 et 149)

III. Les différentes manifestations du mécénat culturel

- Le mécénat financier
- Les mécénats « en nature »

IV. Les mécènes

- Qui peut exercer une activité de mécénat ?
- Le mécénat direct

V. Les bénéficiaires du mécénat culturel

- Qui peut bénéficier du mécénat ?
- Les acteurs prévus par la loi et les différentes catégories de structures porteuses de projets culturels
- Les associations culturelles et le mécénat

Module 3 : Monter des projets culturels avec l'Europe - 3 jours

I. L'Union Européenne et la Culture :

- La Culture et la construction européenne
- La Culture dans les Traités
- Les institutions communautaires et la Culture
- La Culture, une compétente communautaire en devenir : Fonds Structurels et Fonds Ponctuels

II. Les Appels à Projets de l'Union Européenne :

- Les procédures « ponctuelles » de cofinancement : « EUROPE CREATIVE (2021-2027) - Sous programme CULTURE »
- La recherche de l'éligibilité et la lecture des Appels à Projets
- La recherche de « co-organisateurs » et le partenariat transnational

III. Construire un projet européen :

- La construction d'un projet dans le cadre « EUROPE CREATIVE - Sous programme CULTURE »
- Méthodologie de détermination d'une action répondant aux critères ponctuels : un projet culturel européen et multi-sectoriel

FORMATEUR RÉFÉRENT et Direction pédagogique

BARTHELEMY Philippe

Directeur des Études d'ARTES.

Accompagne des structures culturelles dans la mise en place de leur stratégie de recherche de financements (mécénat, subventions nationales et européennes) et dispense son enseignement aux étudiants de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne depuis 2003.

Concepteur de manifestations culturelles, ses projets ont été plusieurs fois sélectionnés et soutenus par l'Union Européenne dans le cadre du Programme CULTURE.
Ancien directeur de services culturels de collectivités locales, il a été directeur de plusieurs associations gestionnaires d'équipements culturels.
Il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles méthodologiques consacrés aux financements culturels (dernières publications) :

- CRÉER UN FONDS DE DOTATION : ASPECTS JURIDIQUES, TECHNIQUES ET OPÉRATIONNELS (décembre 2021). Collection Dossiers d'Experts, Territorial Éditions, ISBN : 978-2-8186-1898-1

- MÉCÉNAT CULTUREL, PARRAINAGE ET CROWDFUNDING (3° édition – mars 2021). Collection Dossiers d'Experts, Territorial Éditions, ISBN13 : 978-2-8186-0186-0

- FINANCER SON PROJET CULTUREL (5° édition – mars 2021). Collection Dossiers d'Experts, Territorial Éditions, ISBN13 : 978-2-35295-484-2

- VALORISER ET ANIMER LE PATRIMOINE DE PROXIMITÉ : GUIDE MÉTHODOLOGIQUE (novembre 2018). Collection Dossiers d'Experts, Territorial Éditions, ISBN13 : 978-2-8186-1486-0

- Contributions à DIRIGER UN SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES, Collection Les Classeurs de la Lettre du Cadre Territorial, Territorial Éditions - ISBN : 978-2-35295-010-3

La direction pédagogique est assurée par BUREAU Cyrille Directeur de l'organisme de formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cette formation alterne l'exposé participatif (apports théoriques, pédagogie interrogative) et le plan d'action personnel (exemples de bonnes pratiques mobilisables par les participants, pédagogie active-interrogative).
La pédagogie active est priorisée, par mise en situation et cas pratiques, exercices individuels, conseils personnalisés à chaque participant.

MOYENS ET SUPPORTS

Les lieux de formation disposent d'un espace d'accueil et de détente dédié (description détaillée sur notre site Internet).
Les salles de formation sont équipées de bureaux biplaces, de tableaux et moyens de projection à vocation pédagogique, d'accès au WiFi (à la discrétion du formateur). Les salles de formation sont fermées et sécurisées en dehors des temps de formation.
Chaque participant et formateur dispose d'un extranet individuel pendant la formation.
Les supports pédagogiques et les références bibliographiques sont fournis à chacun pendant ou après la formation, après avoir été commentés pour assurer leur bonne appropriation.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Avant la formation, chaque participant est invité à un entretien avec un conseiller, puis à compléter un questionnaire lui permettant d'exprimer directement au formateur sa situation et ses attentes.
Le contrôle des acquis en cours de formation est réalisé à l'aide de mises en situation, d'auto-diagnostic, de travaux pratiques ou dirigés, suivant les modalités pédagogiques.
Une évaluation qualitative est réalisée en fin de formation, puis analysée par l'équipe pédagogique. Le résultat global est à la disposition du participant.
Une attestation individuelle de formation, rappelant les objectifs, est remise au participant l'ayant suivie avec assiduité.

ORGANISATION, DURÉE ET COÛT PÉDAGOGIQUE

Effectif limité à 12 participants maximum.
Durée : 10 jours (70 heures de formation, y compris les activités pédagogiques effectuées à distance)
Tarifs publics :

- module 1 : 2 550 euros nets de taxes

- module 2 : 1 750 euros nets de taxes
- module 3 : 1 750 euros nets de taxes

Tarif préférentiel parcours thématique : 4 490 euros nets de taxes par participant

Tarif spécifique, destiné aux personnes physiques (indépendants, intermittents…), aux salariés d'associations et aux agents des communes de moins de 2500 habitants :

- module 1 : 1 450 euros nets de taxes
- module 2 : 1 095 euros nets de taxes
- module 3 : 1 095 euros nets de taxes

Tarif préférentiel parcours thématique : 2 990 euros nets de taxes par participant

Grâce au respect des procédures qualité en vigueur, nos formations sont éligibles à une prise en charge totale ou partielle par les dispositifs publics de financement de la formation.

Informations complémentaires

Cette formation a un taux de satisfaction de 91 % *(taux de répondants 0 % à la date du 20/06/2024)*

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nos formations sont accessibles aux personnes handicapées moteur dans la plupart de nos lieux de formation. D'autres types de handicaps et de compensations peuvent être pris en charge sur demande. Notre organisme de formation est doté d'un référent handicap qui peut étudier avec vous les différents aménagements de votre projet de formation.

Pour tout autre renseignement : 02 40 20 35 35

artes

Formation Professionnelle

www.artes-formations.fr
bonjour@artes-formations.fr

Tél : 02 40 20 35 35

16 rue Fouré
44000 NANTES

Déclaration d'activité de formation numéro 52 44 04 700 44 enregistrée auprès du préfet de la Région des Pays de la Loire
ARTES Formations SARL au capital social de 30 000 € - SIRET : 483 355 905 00058 - Code APE : 8559A